



AVENANT n° 8 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION

Le présent avenant vient amender la convention de convention de délégation de gestion signée le 1^{er} mars 2018 entre :

Le ministère de la Culture

Représenté par Hervé BARBARET, Secrétaire général du ministère de la Culture
Ci-après dénommé « le ministère de la Culture »,

et

La Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Information et de Communication
39 - 43 Quai André Citroën 75015 Paris

Représenté par Nadi BOU HANNA, Directeur interministériel du numérique et des systèmes d'information et de communication,

Ci-après dénommée « DINSIC »,

Préambule

Le présent avenant a pour objet d'établir les modalités financières du fonctionnement de la startup d'Etat mise en place pour la création du « Pass Culture ».

PASS CULTURE

Dans le cadre de la création d'un passeport culturel d'entrée dans l'âge adulte pour les jeunes s'inscrivant dans la continuité du parcours d'éducation artistique et culturel suivi de la maternelle au lycée, le ministère de la culture a décidé de créer en partenariat avec l'incubateur de services numériques de la DINSIC, une startup d'Etat. Cette dernière est constituée de l'équipe en charge du projet « Pass Culture » ; ces membres viennent du ministère de la Culture, de la DINSIC et d'un prestataire extérieur via un marché de la DINSIC ; elle n'a pas d'existence juridique propre ; l'équipe porte le même nom que le projet : Pass Culture ».

Article 1 : Durée de la convention

L'article 2 de la convention est modifié comme suit :

« La présente convention prend effet à la date de signature par les parties. Elle prend fin le 31 décembre 2019 ».

Pour faciliter la gestion du dispositif « Pass Culture », la création d'une société par actions simplifiées est en cours. Pour garantir la continuité des prestations nécessaires au partenariat entre les parties, les actuelles dépenses relatives au Pass Culture pourront être réalisées dans le cadre de la présente convention.

Article 2. Dispositions financières

Le présent avenant augmente en AE et en CP le budget du projet PASS Culture de 800 000 € pour atteindre un budget total de 5 431 809 €.

A Paris , le 9/8/19	A Paris , le 9 août 2019
Le DINSIC, p.o. X. Allbouy 	Le ministère de la Culture BENOÎT PROUVOST  CHEF DU DÉPARTEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES MOYENS